

Salubrité des aliments



Feuille d'information : Lettre de garantie pour le bétail acheté

Il incombe aux producteurs laitiers de veiller à ce que le lait ramassé dans leur réservoir à lait ne renferme pas de résidus d'antibiotiques. Les producteurs gèrent soigneusement les bovins de leur troupeau pour faire en sorte que le réservoir à lait ne contienne que du lait propre à la vente. Mais lorsqu'ils achètent des génisses pleines, des vaches en lactation ou des vaches taries, il est possible qu'ils introduisent un risque pour leur lait et pour leur résultat net.

Quel est le risque dans le cas des bovins achetés?

L'achat de génisses pleines, de vaches en lactation ou de vaches taries peut comporter de nombreux risques pour votre troupeau; cependant, le présent feuillet d'information ne traite que d'un seul de ces risques : celui de la présence dans le lait de résidus d'antibiotiques attribuables à des traitements administrés par le propriétaire précédent. Étant donné que l'achat de bovins est souvent une nécessité d'affaires, vous devez prendre bien soin de gérer correctement ce risque.

Que faire lorsque j'achète des bovins?

Le programme de salubrité des aliments vous donne deux options lorsque vous achetez des génisses pleines (moins de 60 jours avant le vêlage), des vaches en lactation ou des vaches taries :

Option 1 : Faire des tests pour vérifier que le test réglementaire provincial officiel confirme que le lait ne contient pas de résidus d'antibiotiques avant de l'expédier. Consigner les résultats du test dans votre registre des traitements pour pouvoir y revenir en cas de problème.

Option 2 : Obtenir une attestation du propriétaire précédent. Si vous ne pouvez pas le faire parce que vous avez acheté un animal à l'encan ou que

l'information n'est pas disponible, faites faire un test.

Que doit contenir la lettre de garantie?

La lettre de garantie n'a pas à être une lettre en bonne et due forme. Elle peut simplement être une note ou une mention au bas de la facture.

L'information devrait comprendre :

- L'identification de l'animal
- La date
- Une déclaration attestant qu'il n'y a pas de retraits en instance ou précisant les détails du traitement
- Une déclaration attestant que la propriété de l'animal n'avait pas changé depuis au moins deux mois ou une lettre de garantie du propriétaire précédent ou des résultats négatifs de tests de détection d'antibiotiques
- La signature du vendeur

D'autre part, vous pouvez utiliser le spécimen de lettre de garantie/dossier d'expédition du Cahier de travail du programme LCQ.

Je suis un négociant en bovins. Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

En tant que négociant en bovins, vous avez deux choix : vous pouvez rejeter cette responsabilité sur

l'acheteur ou vous pouvez être proactif et fournir l'information. Si vous décidez de fournir des lettres de garantie pour les animaux que vous vendez, vous devez veiller à avoir de l'information remontant à 60 jours (soit la plus longue période de retrait pour un produit) ou vous devez tester le lait et noter dans un dossier qu'il passe avec succès le test réglementaire provincial officiel. Si vous voulez couvrir l'historique de l'animal, vous pouvez demander l'information figurant sur la facture à chaque point de transfert, et transmettre cette information à l'acheteur.

Les tests deviennent plus sensibles chaque jour

Vous devez savoir aussi que les progrès de la science améliorent la sensibilité des tests de détection d'inhibiteurs dans les usines de transformation. Plus le test est sensible, plus diminue la quantité de résidus d'antibiotiques qu'il peut détecter. Certains tests peuvent détecter des quantités minuscules de résidus, dont certains sont bien en deçà du seuil de sécurité fixé (c.-à-d. le LMR ou la limite maximale de résidus). Selon la formulation des règlements, le lait ne doit contenir AUCUN résidu. Vous devez être vigilant dans la gestion des animaux que vous venez d'acheter pour être sûr que vous pouvez expédier leur lait sans danger.

J'ai confiance en la personne à qui j'ai acheté mes bovins. Dois-je quand même faire faire le test?

Les erreurs sont toujours possibles. Pourquoi risqueriez-vous de compromettre vos bons rapports avec un voisin au sujet d'une pénalité pour des inhibiteurs que vous aviez la

responsabilité d'éviter au départ? La traite est un point de contrôle critique dans votre ferme parce qu'elle est la dernière étape du processus de production du lait où vous pouvez empêcher le lait traité d'entrer dans le réservoir à lait. Vous devez couvrir ce risque lorsque vous achetez de nouveaux animaux, soit en demandant une lettre de garantie, soit en testant le lait pour détecter d'éventuels inhibiteurs. Vous avez le choix de la méthode qui fonctionne le mieux pour vous; mais c'est vous qui avez la responsabilité ultime de vérifier que le lait que vous expédiez est sans danger.